



BUREAU

Relevé de Décisions

25 juin 2020
Consultation télématique

Présents

Pierre LERESTEUX, Président
Roger DESHEULLES, Jean-Pierre GALLIOT, Jean-Luc GIFFARD, Jean-Michel KOCISZEWSKI, Gilbert LEU, Sauveur CUCURULO, Jean LIBERGE, Jean-Pierre LOUISE, André LOUP, Bertrand VOISIN

Lors du Comité de Direction du 15 mai 2020, ce dernier est intervenu sur des décisions de la commission d'appel relatives au statut des éducateurs, au travers de la narration des propos de l'un de ses membres, et en réformant une de ses décisions.

Suite à une demande de la commission régionale d'appel, traitant en urgence dans le cadre de l'article 14.3 des statuts de la Ligue, le Bureau regrette et désapprouve les propos tels qu'ils ont été relatés ainsi que l'immixtion du comité de direction dans le fonctionnement de la commission. Ces éléments ont eu pour effet de discréditer ladite commission de manière d'autant plus importante que le procès-verbal a fait l'objet d'une publicité. En tout état de cause, dans le cas où le pouvoir d'évocation prévu par les textes (art. 13.6 des statuts de la ligue et art. 198 et 199 des RG) serait utilisé, il ne saurait être mis en œuvre sans que la commission concernée ne soit préalablement informée du motif de la saisine.

Le Président,

Pierre LERESTEUX

Le Président Délégué,

Jean-Michel KOCISZEWSKI

